

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 20 mars 2024**

**Délibération du CA n°24/03**

Objet : compte financier 2023

Documents joints : annexe compte financier 2023, compte financier 2023 – rapport de gestion de l'ordonnateur, exécution GBCP 2023

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 3 octobre 2022 ;*

*Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes publics*

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil d'administration vote les éléments suivants :

- 632,21 ETPT sous plafond et 8,06 ETPT hors plafond exécutés
- 107 625 854,61 € d'autorisations d'engagement exécutés dont
  - 29 012 904,70 € personnel
  - 66 863 682,41 € fonctionnement
  - 11 749 267,50 € investissement
- 89 171 236,90 € de crédits de paiement réalisés dont :
  - 29 012 904,70 € personnel
  - 40 750 662,46 € fonctionnement
  - 19 407 669,74 € investissement
  
- 84 174 059,38 € de recettes réalisées
- - 4 997 177,52 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration vote les réalisations comptables suivantes :

- - 3 443 584,42 € de variation de trésorerie
- + 3 626 629,61 € de résultat patrimonial
- + 7 254 656,64 € de capacité d'autofinancement
- + 1 584 559,72 € de variation du fonds de roulement au titre de l'exercice



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter en réserves :

- Le résultat de l'exercice à hauteur de + 3 626 629,61 €
- Le report à nouveau créditeur de 6 971 673,17 €
- Le report à nouveau débiteur de 7 192 819,80 €

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 28
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 2
Nombre d'abstentions : 3

Fait à Lyon, le **26 MARS 2024**

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,  
la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

  
Gabriele FIONI